



REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE PETITE-ROSSELLE

Petite-Rosselle, le 22 juillet 2025

Le Maire de la Ville de
PETITE-ROSSELLE

à

Pôle Technique
Affaire suivie par Rébecca ORLANDELLI

M. le Président de la MRAe
Mission Régionale d'Autorité
environnementale
DREAL / SEE
14 rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005
67070 STRASBOURG

Objet : Saisine Autorité Environnementale pour examen au cas par cas

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'autorité environnementale, conformément aux articles L.104-2 et R.104-8 du Code de l'Urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement par mon projet de Modification du PLU de PETITE-ROSSELLE, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine le document renseigné par mon bureau d'études pour un examen au cas par cas de mon projet.

Vous voudrez bien me transmettre un accusé de réception avec la date de réception de cette saisine. Votre avis devrait nous parvenir dans les 2 mois à compter de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire :
Eric FEDERSPIEL

